

Monsieur le Président du CHSCT,

Nous vous remercions d'avoir accédé à notre demande de convocation d'un CHSCT dédié aux nouvelles mesures sanitaires afin de pouvoir évaluer les conditions de protection de la santé des agents ainsi que leurs conditions de travail. Cependant nous déplorons votre réponse tardive à notre demande de tenue d'instance, ainsi que la date retenue tout aussi tardive pour ce CHSCT.

Concernant les instances, nous tenons à vous rappeler que parmi les membres des délégations syndicales ainsi que parmi les agents de la DISI, il y a aussi des personnes vulnérables, fragiles ou à risque, dont la situation nécessite de limiter au maximum tout déplacement.

De plus, la note de RH1A du 11 septembre 2020 indique clairement :

« Compte tenu de la persistance d'une circulation active de la COVID 19, il est demandé aux directions de mettre en place des aménagements horaires permettant une plus grande souplesse dans les heures d'arrivée et de départ des agents. Cette souplesse doit notamment permettre aux agents utilisant les transports en commun de limiter leurs déplacements pendant les périodes de forte affluence ».

La Direction Générale appréhende bien le risque que constituent les transports en commun en cette période de reprise épidémique.

C'est pourquoi nous sommes surpris de votre insistance à ce que les instances se tiennent à Versailles, quand bien même la salle à disposition assurerait de très bonnes conditions sanitaires, alors que les transports en commun restent un risque majeur.

Par ailleurs, Solidaires Finances dénonce fermement la restriction des critères de vulnérabilité, pouvant mettre en danger, de facto, une grande partie d'agents à risque.

Nous aimerions avoir des informations précises sur la prise en charge de ces personnes vulnérables. Par ailleurs, outre les mesures spéciales mises en place pour les personnes classées comme vulnérables afin qu'elles soient mieux protégées, tous les agents sont concernés par cette épidémie. Nous voudrions savoir quels sont les nouveaux aménagements mis en place depuis septembre pour protéger les agents dont vous avez la charge.

De même nous voudrions connaître le protocole mis en œuvre en cas de suspicion et/ou de cas avéré de Covid, ainsi que les critères désormais appliqués pour recenser les cas contact.

Pour Solidaires Finances, la meilleure protection face à cette maladie est d'éviter au maximum les expositions, ce qui signifie privilégier le télétravail autant que possible, reconnu comme un outil de distanciation à privilégier, ainsi que les horaires aménagés. Nous sommes d'ailleurs surpris que l'information contenue dans la note de RH1A du 11 septembre citée plus haut n'ait pas été diffusée, à notre connaissance, aux agents.

Nous insistons sur le télétravail, seule mesure vraiment protectrice et permettant de limiter la présence simultanée des agents tant dans les bureaux que dans les transports.

Par ailleurs, au vu de la dégradation de la situation sanitaire soulignée par le ministre de la santé Olivier Véran mercredi 23 septembre, des mesures ont été énoncées parmi lesquelles, le fait de privilégier le télétravail pour les zones d'alerte renforcée dont Paris et la petite couronne font partie.

Est-il prévu d'étendre ou de proposer l'accès au télétravail aux agents habitant ces départements ? Les autres départements d'Île-de-France sont en zone d'alerte. Le télétravail sera-t-il proposé aux agents résidant en grande couronne pour anticiper un passage en zone d'alerte renforcée qui paraît inéluctable ?

Enfin, une généralisation du télétravail fait partie des mesures annoncées le 23 septembre lorsqu'un territoire passe en zone d'alerte maximale. Sommes-nous prêts à cette éventualité ?

Concernant les conditions de travail des agents en présentiel, elles sont très dégradées et c'est un euphémisme.

Le port du masque en continu, mesure nécessaire, reste tout de même difficile à vivre pour les agents. Pour pallier ce problème, le guide « je travaille au bureau » insiste pour que les agents prennent une pause de 10mn toutes les 2h afin de pouvoir respirer à l'air libre. Nous n'avons pas vu d'information à ce sujet sur l'intranet, peut-être l'avons-nous ratée. Pourriez-vous nous préciser comment ce dispositif a été mis en place à la DISI ?

Par ailleurs, sans réfrigérateur ni micro-onde, les agents sont bien souvent obligés de manger froid et n'ayant pas de chaîne de froid, les repas possibles sont encore plus limités. Nous vous rappelons que les agents ne peuvent pas tous manger à la cantine, et ce pour différentes raisons : allergies, régimes différenciés ...

Concernant les cantines, si certaines respectent très bien les préconisations sanitaires, d'autres plus petites peuvent avoir plus de mal à appliquer toutes les mesures sanitaires préconisées, et cela ne ferait que s'aggraver si tous les agents mangeant au bureau y allaient.

Pour finir, concernant les personnes ne portant pas de masque quelle qu'en soit la raison, quelles mesures d'adaptation comptez-vous prendre ?

Nous vous remercions de votre attention ainsi que les personnels ayant travaillé à produire les documents fournis.

*Les représentants CHS-CT Solidaires Finances*